

BULLETIN DU COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉS

COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉS

Boite 29 - 80 rue de Montreuil

75011 PARIS

Tel : 01.44.64.64.44 - Fax : 01.43.48.96.16

E-mail : clr@solidairesfinancespubliques.fr

Janvier 2014

Edito

Bonne année et surtout bonne santé !

En ce début d'année 2014, le bureau du Comité de Liaison des Retraités de Solidaires Finances Publiques vous présente tous ses vœux de bonheur et santé.

2014, une année d'espoir, espoir de voir enfin aboutir le dossier de la perte d'autonomie et de la dépendance. Rebaptisé «Loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement», il s'agit, d'après notre premier ministre, d'«un des grands chantiers du quinquennat...». Cette loi devrait être votée avant la fin de l'année, les premières mesures mises en œuvre au 1er janvier 2015 ... Anticipation par le développement de la prévention pour retarder le plus longtemps possible la perte d'autonomie ... Adaptation de la société par des mesures sur le logement, l'urbanisme, les transports ... Accompagnement de la perte d'autonomie dans le cadre du maintien à domicile ou de l'accueil en établissement ...

2014, année d'aboutissement pour ce dossier qui nous tient tant à cœur? Nous l'espérons mais avec quel financement? Le précédent de la Contribution Additionnelle de Solidarité Autonomie (CASA), l'annonce de la mise en place du «pacte de responsabilité» avec la suppression des cotisations familiales patronales, ne nous incitent guère à l'optimisme.

2014, c'est aussi l'année de la nouvelle réforme des retraites ... La loi vient d'être publiée au journal officiel ... C'est notre revalorisation repoussée au 1er octobre ...

Pour nous, retraités-ees de la DGFIP, 2014 devrait être aussi l'année d'aboutissement du dossier sur les Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Une dernière réunion d'arbitrage, prévue le 14 Février, devrait permettre enfin d'établir le périmètre définitif de ces ZUS. Un numéro spécial du bulletin de liaison est en préparation et vous sera diffusé après cette réunion.

Autonomie, Réforme des retraites, dossier ZUS ... Mélange d'espoir et de déception ... 2014? Ce sera aussi une nouvelle année où nous ferons entendre nos revendications syndicales.

Bonne année et surtout bonne santé !

AG 2014
Réservez
votre journée
du 3 avril

Point d'info

Le CLR rappelle que les frais de transport sont remboursés, sur justificatif de paiement, à hauteur de 75 % sur la base du prix réellement payé pour un tarif SNCF 2ème classe, en utilisant toutes les possibilités offertes par la SNCF billets Prem's, offres promotionnelles etc...

NOUVEAU

Afin de tenir compte des déplacements en voiture, le CLR remboursera à chaque adhérent participant à l'AG les frais de co-voiturage sur la base de 75 % du tarif de co-voiturage des sites dédiés existant, à concurrence de 75 % du tarif Prem's de la SNCF sur la même destination.

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

**La force de tous
les agents de la DGFIP**

RÉUNION DE BUREAU DU CLR

Les 9 et 10 décembre derniers, les membres du bureau se sont retrouvés rue de Montreuil à Paris. A l'ordre du jour :

- Examen de la trésorerie
- Préparation du Congrès de la FGR-FP



Trésorerie :

L'examen de la trésorerie a amené le CLR à présenter au Conseil syndical, qui s'est réuni au mois de décembre, une augmentation modérée des cotisations pour l'année 2014, dans les conditions du barème.

La réunion a ensuite été essentiellement consacrée à la préparation du Congrès de la FGR-FP qui aura lieu à Poitiers les 17, 18 et 19 juin 2014. Le CLR y sera représenté par 4 délégués qui seront élus lors de son assemblée générale du 3 avril 2014.

Congrès de la FGR-FP :

Nous avons formalisé les travaux menés par nos représentant(e)s sur les thèmes fixés au précédent Congrès, à savoir : la fiscalité, la Fonction Publique, la protection sociale et la place du retraité dans la société.

■ **Fiscalité** : La fiscalité doit «socialiser la richesse» par un système fiscal redistributif fondé sur la progressivité de l'impôt jugulant les niches fiscales et la fraude fiscale qui atteignent des sommes comparables au déficit budgétaire de l'Etat.

Cette véritable réforme fiscale repose sur une harmonisation au sein de l'Union Européenne. Seul un espace juridique, fiscal et social serait en mesure de mettre fin au dumping fiscal et social.

Mais, d'ores et déjà, la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu est une fausse réponse à la remise à plat de la fiscalité, tout comme la réapparition du prélèvement de la retenue à la source, discriminatoire envers les salariés, retraités ou pensionnés.

■ **Fonction Publique** : le statut général reste le garant de la conduite des institutions républicaines. Les réformes successives ont fragilisé les missions et la qualité du service public. Elles se sont traduites également par le report de la revalorisation des pensions pris par le Gouvernement et par une paupérisation grandissante des retraités. Une situation qui est renforcée par l'insuffisance de l'action sociale en faveur des retraités. Les crédits alloués pour les services sociaux doivent augmenter en vue notamment de la création d'une nouvelle prestation finançant les travaux liés aux économies d'énergies, ainsi qu'aux aménagements rendus nécessaires en cas de perte d'autonomie. Ces droits doivent être portés à la connaissance des fonctionnaires grâce à une notice annuelle d'information.

■ **Protection sociale** : la protection sociale obligatoire que nous connaissons aujourd'hui résulte d'une ordonnance de 1945 et du préambule de la Constitution. Son financement est assuré par le budget de l'état et par les cotisations salariales et patronales.

La FGR-FP dénonce la dérive de la gestion des comptes de la protection sociale commencée en 1967 avec la création de l'Agence Centrale des Organismes de sécurité sociale (COSS).

■ **Place du retraité** : le nouveau groupe de travail a réfléchi sur la place du retraité dans la société et son devenir. Avec une espérance de 20 à 30 années de vie nouvelle, les retraités représentent aujourd'hui 20% de la population pour passer, selon les démographes, à 33% en 2035.

Il s'interroge sur son rôle, ses devoirs : soutien aux ascendants, enfants, petits enfants, bénévolat..., mais aussi sur les moyens de faire valoir ses droits et sa place dans la société.

Il leur revient la mission de passeur de mémoire et d'expérience, au-delà de créateur de lien social.

Notre Secrétaire général, Vincent DREZET, a clôturé les débats en brossant les grandes lignes de l'action déjà menée et à poursuivre, et en précisant l'orientation et les analyses de Solidaire Finances Publiques qu'il convient de relayer par tous les moyens de communications modernes (podcast, facebook, tweet...)

TOURISME SOCIAL (2^{ème} ÉPISODE) - EPAF

L'EPAF (Education et Plein Air Finances) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 sous convention avec le ministère. Elle a pour mission de proposer des séjours de « colos » aux enfants des agents, et des prestations de loisirs aux agents actifs et retraités des ministères économiques et financiers. Dans ce cadre, et pour mémoire, l'EPAF a envoyé 13 136 enfants et ados de 4 à 17 ans en « colos » sur 800 séjours en 2013.

Pour le tourisme familial « Vacances Familiales », les retraités du MINEFI ont accès à l'ensemble des résidences EPAF, hors les périodes de vacances scolaires, notamment en bord de mer, où les familles avec enfants, disposant des plus faibles quotients familiaux, sont privilégiées. Les tarifs applicables sont établis en fonction de la période (HS, MS ou BS), et du quotient familial. Cette association emploie 300 salariés, dispose d'un potentiel de 1 600 lits dans ses résidences propres et a réalisé avec les prestataires 330 000 nuitées en 2012 (dont 216 500 nuitées dans ses résidences).

EPAF propose une gamme variée de séjours dans ses résidences, selon plusieurs formules en résidence hôtelière (pension complète ou demi-pension selon l'option ou la période) ou en location meublée. Vous pouvez séjourner dans ses résidences à titre individuel ou participer aux séjours d'une semaine organisés par les Délégations Départementales des Services Sociaux du Ministère de vos départements (en 2013 plus d'une centaine de séjours ont ainsi été organisés). Des séjours à thème sont également

proposés dans les résidences. Un certain nombre de résidences et de locations meublées peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite. Les retraités peuvent séjourner avec leurs petits enfants, lesquels, s'ils sont âgés de moins de 6 ans, peuvent être accueillis gratuitement à certaines périodes (se renseigner auprès de la résidence).

Les enfants des agents actifs ou retraités âgés de 18 à 24 ans, fiscalement à charge, ont accès aux résidences EPAF, hors périodes de vacances scolaires.

Les résidences hôtelières sont situées dans des régions au fort potentiel touristique à savoir : AGAY (Var), BALLAN-MIRE (Indre et Loire), CAP FERRET (Gironde), CHATEL (Haute Savoie), GERARDMER (Vosges), LA BAULE (Loire Atlantique), PREMANON (Jura), SAINT-LARY (Hautes Pyrénées), SAINT RAPHAEL (Var), FONT ROMEU (Pyrénées Orientales), BREHAT (Côtes d'Armor) et EMBRUN (Hautes Alpes).

Les locations meublées sont situées essentiellement en bord de mer : Agay (Var), Anglet (Pyrénées Atlantiques), Bénodet (Finistère), Cerbère (Pyrénées Orientales), Piana (Corse), Saint Raphaël (Var), Sainte Marie (Pyrénées Orientales) et Saint-Lary en montagne (Hautes Pyrénées). Des chalets, un camping et des emplacements pour camping-car peuvent aussi vous accueillir à SOULAC (Gironde) selon les périodes d'ouverture.

Notons que 20% du budget de l'Action Sociale du ministère est consacré aux



vacances loisirs et concerne à la fois les enfants (centre de vacances) et les familles (résidences de vacances, campings), et rappelons que, si aujourd'hui tous les agents du MINEFI bénéficient de prestations d'Action Sociale de qualité, ils le doivent aux combats syndicaux de générations successives d'agents et notamment de SOLIDAIRES FINANCES. Dans l'avenir, il nous appartient de sauvegarder le patrimoine mis à disposition d'EPAF, de conserver nos acquis et de les améliorer dans l'intérêt de tous les agents, actifs et retraités.

Lors de la journée des retraités organisée par votre délégation des services sociaux, pensez à réclamer de la documentation EPAF. Pour découvrir les sites EPAF, pour organiser vos vacances avec EPAF, un site : www.epaf.asso.fr.

Vous pouvez également vous inscrire à la « news » sur ce même site, qui vous informe périodiquement des promotions sur les différents séjours dans les résidences, les locations meublées et les gîtes de montagne de Méribel (Savoie) et de La Tour de Carol (Pyrénées Orientales) pour les amoureux des randonnées (se renseigner auprès de votre délégation ou auprès d'EPAF via le site interactif).

L'interministérialité et les loisirs :

Les agents actifs et retraités peuvent bénéficier d'une **subvention interministérielle** (en fonction du quotient familial) pour participation aux frais de séjour de leurs enfants, fiscalement à charge, en centre de vacances avec ou sans hébergement (hors séjours EPAF déjà subventionnés), en séjours linguistiques, en résidences familiales ou en gîtes, sous condition que les séjours soient agréés.

Le bénéfice de cette subvention est également accordé, sans condition de ressources, aux agents actifs et retraités envoyant leurs enfants porteurs de handicap dans des centres de vacances spécialisés et agréés.

Dans tous les cas, les dossiers de demandes de subvention sont à retirer auprès de la délégation départementale de l'action sociale.

Le dispositif « **chèques vacances** » permet au plus grand nombre de partir en vacances et d'accéder à un large éventail d'activités culturelles et de loisirs avec une épargne mensuelle en fonction de ses possibilités financières.

Les formulaires de demande sont accessibles sur le site de la Fonction publique sur : www.fonction-publique-chèquesvacances.fr ou par téléphone au numéro Azur 0811 65 65.

Tous les agents retraités ne disposant pas d'internet, SOLIDAIRES FINANCES réclame que les imprimés de demande de chèques vacances soient disponibles dans les délégations des services sociaux ou auprès des correspondants sociaux.

Contacts Solidaires Finances Publiques :

Votre interlocutrice au bureau national de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES en charge de l'Action Sociale :

Benoîte MAHIEU, tel : 01 44 64 64 20 et Marc VEYRAT vice président d'EPAF : tel 06 64 66 99 42.

Vous pouvez joindre le Comité de liaison des retraités à l'adresse suivante : clr@solidairesfinancespubliques.fr

OUVRONS LE DÉBAT

Qu'est-ce que l'ECOTAXE et pourquoi ce coup de projecteur sur un sujet d'actualité qui divise et a mis la Bretagne en effervescence?

Solidaires Finances Publiques se doit d'être le défenseur des fonctions régaliennes de l'Etat chaque fois qu'elles sont attaquées. Et, au cas d'espèce, alors que l'Etat souhaite se désengager en confiant pour la première fois depuis 1789 la collecte de l'impôt à des entreprises privées, la condamnation la plus ferme doit être de mise.

Après le scannage des déclarations d'impôt sur le revenu transféré à une entreprise privée dont le directeur n'est autre que Thierry Breton, ancien ministre des Finances, les actes de mutation de biens par les offices notariaux, le dépeçage des services publics continue sa course destructrice d'emplois, d'atteinte au statut général du fonctionnaire par le développement de contrats privés.

Depuis la fin des années quatre vingts, il est de bon ton de dénoncer le coût de fonctionnement des services de l'Etat. Pas un jour sans une offensive des instances gouvernementales, internationales, politiques, financières, économiques, de presse alors que les chiffres prouvent l'iniquité de ces poncifs. Ainsi, alors que le coût de recouvrement de l'impôt sur le revenu plafonne à 1,2% des recettes encaissées, celui concédé à la société privée pour le recouvrement de l'Écotaxe grimpe à des sommets farmineux, en l'occurrence 20%, ce qui n'est pas sans incidence sur le déficit public.

Déjà, lors du groupe de travail sur la taxe poids lourds du 06/11/2009, le secrétaire général de Solidaires Douanes dénonçait le coût prohibitif de l'Écotaxe, indiquant que,

pour les 67 milliards de recettes fiscales recouvrées, la masse salariale des douanes ne coûtait que 1 milliard à l'Etat-employeur. Jusqu'à la sénatrice Marie-Hélène Des Esgaulx qui estime dans son rapport (N°334 du 5 février 2013) que : ... «**L'éco-taxe est incontestablement coûteuse à recouvrer puisqu'à peu près 280 millions d'euros sur un total de 1 200 »..... «le coût de recouvrement s'établit alors à un peu moins de 20 %. A titre de comparaison, ce pourcentage ne dépasse pas 1,2 % pour l'impôt sur le revenu ».....**

Certes ce partenariat public-privé (PPP) met à charge de la société ECOMOUV les investissements de contrôle, mais on peut s'interroger sur le bien fondé d'un tel dispositif alors que le recours à un simple marché public aurait, selon les experts de la mission d'appui aux PPP, permis d'économiser 250 millions d'euros.

Avec le report sine die de cette taxe, l'objectif écologique du Grenelle de l'environnement est perdu en route. L'Écotaxe, qui devait promouvoir les circuits courts en ne taxant que le réseau routier national, incite les camions à se reporter sur les grands axes. Les autoroutes sont exonérées. Et, après leur privatisation à un prix défiant toute concurrence, l'Etat gonfle maintenant leurs recettes. Un scandale fiscal et environnemental loin d'asseoir le consentement à l'impôt.



L'ÉCHO DES RÉGIONS

Allons, allons, les régions, donnez du grain à moudre à notre bulletin. En attendant, nous nous faisons l'écho de l'intersyndicale bretonne (CFDT, CGT, SOLIDAIRES, CFTC, CFE/CGC, FSU) sur le phénomène des bonnets rouge :

...«*Une réponse conjoncturelle ne peut suffire à une crise structurelle,...*»...«*L'effort collectif qui permettra le soutien au territoire breton ne saurait être engagé sans garanties formelles et transparentes des entreprises, quant à l'utilisation de ces moyens, en termes d'anticipation, d'innovation, et de politique sociale. Il faut en finir avec ces méthodes de gestion de trop d'entreprises irresponsables et arrogantes détournant et gaspillant subventions et force de travail, détruisant impunément le bien public, méprisant la santé des salariés sans aucune volonté de préparer l'avenir. Il en découle pour l'Etat la mission impérieuse de s'assurer que les employeurs mettent en œuvre leurs obligations et que les droits des salariés soient effectivement respectés. Le contexte nécessite de nouveaux modèles articulant les exigences économiques sociales et environnementales, pour sortir d'une crise dont les salariés ne sont pas responsables.*» ...

...«*Nos organisations sont pleinement solidaires des salariés actuellement victimes des licenciements et partagent leur colère, l'angoisse de leur famille et de leur entourage. Pour autant, face aux manœuvres de récupération de cette détresse, nos organisations dénoncent les discours et postures réactionnaires et affirment leur refus de la violence et du vandalisme, de la destruction de biens publics à ce jour impunie. Elles appellent à une expression claire des salariés et agiront pour faire entendre leurs voix dans les groupes de travail, dans la construction du plan breton, sur les lieux de travail.*»

Vous trouverez l'intégralité de l'appel du 13 novembre 2013 sur le site :

http://www.solidaires.org/IMG/pdf/Declaration_intersyndicale_du_13_Nov_2013.pdf

**Mais c'est bien sûr, je sais pourquoi je n'ai pas eu de vos nouvelles, j'avais omis mon adresse internet.
A VOS PLUMES : vannoni.daniele@orange.fr**



Point d'info :

Dans le cadre de ses travaux sur la place du retraité dans la société la FGR-FP a lancé un sondage à destination du plus grand nombre. Vous allez donc être destinataire d'un questionnaire que vous pourrez discuter, distribuer autour de vous pour élargir les résultats de l'enquête.

Vos réponses sont attendues pour construire le revendicatif de Solidaires Finances Publiques.

Encore merci et très douce et heureuse année 2014.

COMITÉ DE LIAISON DES RETRAITÉS
Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS

Tel : 01.44.64.64.44 - Fax : 01.43.48.96.16

E-mail : clr@solidairesfinancespubliques.fr

Barème de cotisations 2014



PENSION MENSUELLE PERCUE	MONTANT
Jusqu'à 1 100 €	16 €
de 1 101 à 1 250 €	19 €
de 1 251 à 1 400 €	22 €
de 1 401 à 1 550 €	30 €
de 1 551 à 1 750 €	35 €
de 1 751 à 2 100 €	41 €
de 2 101 à 2 500 €	51 €
de 2 501 à 2 800 €	62 €
de 2 801 à 3 300 €	79 €
de 3 301 à 3 800 €	90 €
de 3 801 à 4 300 €	103 €
Au-delà de 4 300 €	110 €

ENVOI DE LA COTISATION

- Pour ceux qui sont déjà retraités :

DIRECTEMENT AU CLR

- pour ceux encore en activité et qui partent en 2014 et ce quelle que soit la date de départ à la retraite :

Par l'intermédiaire de la section (correspondant =>, trésorier puis CLR)

50% de la cotisation d'un actif.

PAYER UNIQUEMENT PAR CHÈQUES (pas de virement postal)

CHÈQUE À ETABLIR À L'ORDRE DE :
SOLIDAIRES FiP – CLR

CHÈQUE À ADRESSER À :
CLR – SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES
Boite 29 80 rue de Montreuil 75011 PARIS

**POUR TOUS CEUX QUI SONT DÉJÀ À LA SEA,
IL FAUT AJOUTER LA COTISATION QUI S'ÉLÈVE À :**

Cadre A	:	63 €	Cadre B	:	58 €
Cadre C	:	49 €	ACDP/Auxiliaire/Pacte	:	41 €

IMPORTANT :

Merci de nous rappeler votre adresse de messagerie Internet :

Nom :

Prénom

Adresse domicile :

Adresse de messagerie internet :

Listes des correspondants départementaux du Comité de Liaison des Retraités

Remerciements à tous les camarades retraités qui ont accepté d'occuper cette fonction pour être à la disposition des adhérents du CLR, pour être aussi les relais entre eux et la section des actifs, pour être également les relais du bureau du CLR pour les actions à mener.

020 BOURLET JEAN LOUIS
040 MAJOLET DOLORES
050 PAPIN FRANCIS
070 ROURE MICHEL
090 MARTINEZ ROBERT
110 LACOSTE ROBERT
120 COURCIER ANDRE
132 MALVEZIN MICHELE
140 ESCLAPEZ CYRILLE
150 POLONAIIS MARIE ODILE
160 BOUYE ELIANE
170 BERNIER DANIEL
170 LEFEVRE PATRICK
180 COMTE MARYSE
201 MENEGATTI JEAN MICHEL
201 PAOLI CHRISTIANE
201 PROFIZI JEAN-FRANÇOIS
210 RUNFOLA JEAN LUC
220 CLERAN RAYMONDE
230 JAMOT YVETTE
250 BOIVIN JOCELYNE
250 GRIFFAUT CHRISTIANE
260 SALVAN FRANCIS
270 DELBART PIERRE
280 MOTTIER REMY
290 BORGNE FRANCOISE
290 BRETON JEAN PIERRE
300 ILDEVERT BERNARD
310 DARGENT DANIEL
310 PENSARINI LEON
320 BORIOS THERESE
330 PAPONE JEAN PAUL
340 ROTH DANIEL
350 BODIGUEL RAYMOND
350 PAUGAM BERNADETTE
380 ALBERT MARTINE
390 VUILLAUME DENISE
400 SECALOT JEAN JACQUES
430 MAGGIA MENGUY MARIE ANGE
440 CORTEZ NICOLE
440 THEBAUD CLAUDINE
460 CONEJERO GERARD
490 GENTILHOMME ROSELINE
520 LALLEMENT MONIQUE
540 GUIGNOT CLAUDE
550 ANTION CLAUDE
550 ANTION DANIEL

560 LECHAUX JEAN CLAUDE
580 GARGASI ALAIN
591 DUQUENOY JEAN CLAUDE
592 HELLMAN JEAN PIERRE
591 RENAUD CHARPENTIER ALAIN
600 FLEURIAL GUY
600 PAGES ANDRE
620 EGLOFF RICHARD
620 BONNEMENT BRIGITTE
630 HADDOU GEORGES
640 GLEYZE ALEXIS
640 REGOURDAL CHRISTIAN
660 VIDAL ALAIN
670 HELMERINGER SUZANNE
670 LERCH JEAN PAUL
680 MALDONADO JEAN-LOUIS
690 PONTREFACT VINCENT
690 LOUIS CHANTAL
700 MULENET ISABELLE
710 ROBERGER NOELLE
730 BARRIER ANNE-MARIE
740 PAQUET JEAN PIERRE
750 SELVES JACQUES
760 COFFINOT JANINE
770 LAGARDERE BERNARD
780 MANIERE GILBERT
800 SOUFFLET MICHEL
810 DACHARY CHRISTIAN
810 DESPLATS CLAUDE
830 SERVIERES ROGER
830 BRUGNEAUX MICHELE (CP)
840 GALENO ELIANE
850 BORDEVAIRE HERVE
860 PAIREMAURE FRANCOIS
870 CASTELLANI DOMINIQUE
870 GAUTHERIE ALAIN
870 SAR BERNARD
880 BOULEAU JEAN CLAUDE
880 VOLFART JEAN-JACQUES
900 LIGIBEL GILBERT
910 PALLANT DENIS
922 BOUFFARTIGUE PHILIPPE
940 CLAIRET MONIQUE
940 SAUZET DANY
950 BERNA GERARD
974 RIVIERE MARCEL
974 ROSIERS ETIENNE